

**COODYSSÉE**  
**Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée**  
**A capital variable**  
**Siège social : 8 avenue Lesdiguières, 05000 GAP**  
**RCS GAP 508 536 364**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 14 janvier,  
A 15 heures,

Les associés de la société COODYSSÉE, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, au capital actuel de 7 650 euros, divisé en 153 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à distance, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents (18 associé.e.s) :

Alix BERGER, propriétaire de 1 part,  
Sylvie CARBONNET, propriétaire de 1 part,  
Arnaud DELPHIN, propriétaire de 1 part,  
Emilie FERRAND, propriétaire de 2 parts,  
Nicolas GEIGER, propriétaire de 2 parts,  
Camille GEROME, propriétaire de 2 parts,  
Virginie GRIMM, propriétaire de 1 part,  
Guillaume LAVAU, propriétaire de 1 part,  
Clément MILLET, propriétaire de 2 parts,  
Xavier MORDEFROID, propriétaire de 1 part,  
Clélia NOYER, propriétaire de 1 part,  
Renaud RICHARD, propriétaire de 2 parts,  
Jean-François ROCHAS-PARROT, propriétaire de 2 parts,  
Audrey ROUSSELLE, propriétaire de 2 parts,  
Camille ROUZET, propriétaire de 1 part,  
Benjamin SIGNORET, propriétaire de 1 part,  
Solange TORTI, propriétaire de 1 part,  
Chantal TOURNEUX, propriétaire de 40 parts,

Sont représentés (4 associé.e.s) :

Stéphane BERARDET, propriétaire de 8 parts,  
Patricia BLANC, propriétaire de 1 part,  
Jérémy JACQUET, propriétaire de 4 parts,  
Evelyne REY PEYROT, propriétaire de 1 part,

Sont absents et excusés (18 associé.e.s) :

L'association ADRETS propriétaire de 40 parts,  
Emmanuelle BERARDET, propriétaire de 1 part,  
Xavier BOUNIOL, propriétaire de 4 parts,  
Laetitia BRAULT, propriétaire de 1 part,  
Sylvie BROSSOIS, propriétaire de 1 part,  
Patrick CAVAGLIERI, propriétaire de 1 part,  
Jessey COSSON, propriétaire de 2 parts,  
Nicole ESCAFFRE, propriétaire de 10 parts,  
Corinne KALMAR, propriétaire de 1 part,  
Nicole MAGALLON, propriétaire de 2 parts,  
Domenica MARINO, propriétaire de 2 parts,  
Candy MARSEILLE, propriétaire de 1 part,  
Fabienne MATHRAY, propriétaire de 1 part,  
Anne MAUREL, propriétaire de 2 parts,  
Philippe PANCOL, propriétaire de 2 parts,  
Régis PELLISSIER, propriétaire de 2 parts,  
Jean-Claude RACCA, propriétaire de 1 part,  
Claude TIRAN, propriétaire de 1 part,

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier MORDEFROID, cogérant associé et Monsieur Jean-François ROCHAS-PARROT, cogérant associé.

La société ARAGOR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 29 décembre 2020, est représentée par Kelly CHABRE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Admission des nouveaux associés
- Nouveau projet de gouvernance & stratégie à moyen terme
- Validation de l'étude concernant l'établissement Bâtiment
- Questions diverses :
  - . Bilan 2020
  - . Budget 2021
  - . Suite du projet LEADER Formation
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :  
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,  
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,  
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,  
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement à discussion et/ou aux voix les résolutions suivantes.

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Laetitia CUVELIER a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 10 parts sociales, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que le candidat Monsieur Aurélien FARKAS a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 4 parts sociales, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associé de la Scop, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Hélène GIRARD a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 1 part sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat.

## DEUXIEME RESOLUTION - Bilan 2020

### 2020 a été rythmée par la pandémie

- Côté entrepreneurs-salariés :
  - 89 personnes accompagnées sur la période avec beaucoup de départs (la plupart faisant suite à des réflexions pendant les confinements) et peu d'arrivées.
  - Actuellement nous sommes 56 entrepreneurs-salariés
  - Finalisation de l'étude LEADER formation (cf question diverses)
  - Finalisation de l'étude LEADER bâtiment (cf résolution 6)
  
- Associés :
  - Nouvelle gérance suite à la démission de Stéphanie Berlinguez. Xavier MORDEFROID et Jean-François ROCHAS-PARROT ont été élus cogérant par intérim de début octobre 2020 à fin janvier 2021.
  - Cercle de pilotage a très bien fonctionné à partir du premier confinement
  - Le groupe Reboo(s)t composé principalement d'associé.e.s a soutenu la cogérance et imaginé la suite pendant la période d'intérim
  - 49 associé.e.s à l'AG de janvier 2020 contre 40 associé.e.s à celle-ci
  
- Equipe d'appui :
  - Départ de Stéphanie BERLINGUEZ en novembre
  - Départ de Corine BLANCHARD en décembre
  - Elodie & Jeff tout au long de l'année
  - Xavier MORDEFROID a rejoint l'équipe d'appui en septembre sur une mission d'accompagnement a durée indéterminée
  - Anne ABRARD a rejoint l'équipe d'appui en septembre pour une mission de soutien administratif jusqu'à fin janvier 2021.
  
- Partenaires :
  - Coopérative jeunesse de services durant l'été
  - Coopérative éphémère féminine en fin d'année
  - [Création de la fédération des CAE en décembre](#)
  
- Financier :
  - [Chiffres d'affaire prévisionnel de 1 019 000 € en baisse de 9% comparé à 2019](#)
  - Résultat prévisionnel de - 25 000 € (contre presque - 45 000 € imaginé en cours d'année).
  - Pour rappel début 2020 Coodyssée a bénéficié de 100 000 € de réserves en cumulé (réserves + reliquat subventions)

Finalement Coodyssée a fait preuve de résilience grâce à :

- l'équipe d'appui et son investissement énorme pour gérer tous ces aléas
- la sécurité permise aux entrepreneurs-salariés avec l'activité partielle
- la mobilisation des associé.e.s pour gérer la transition et imaginer la suite

### TROISIEME RESOLUTION - Projet de gouvernance & stratégie à moyen terme

Le nouveau projet porté au vote des associé.e.s et présenté par Xavier MORDEFROID peut se résumer avec les aspect suivants :

- 1 nécessité : se (ré)appropriier le projet coopératif de Coodyssée

L'objectif stratégique à moyen terme sera de répondre à la question :

"Comment, nous nous appuyons sur un projet social partagé, pour aller vers un modèle économique équilibré en adéquation avec nos valeurs ?"

- 2 chantiers principaux :
  - Retrouver une belle dynamique au sein de Coodyssée
  - Relancer l'accueil de nouveaux Coodysséen.e.s
- 1 organisation pour y répondre avec des binômes
  - Une autre forme de co-garance : avec un gérant unique et un cercle de pilotage plus formel
  - Constitution d'une nouvelle équipe d'appui : avec un recrutement immédiat d'une personne sur la mission d'accompagnement. L'objectif est bien de co-construire ensemble au quotidien du fait de l'interdépendance entre les missions.

**Cette résolution est votée à l'unanimité.**

### QUATRIEME RESOLUTION - Nomination de la nouvelle gérance

Jean-François ROCHAS-PARROT, co-gérant démissionne de son mandat commencé le 1er avril 2019.

Xavier Mordefroid, co-gérant, devient seul gérant et continue son mandat commencé le 1er octobre 2020. Le mandat qui a une durée de 4 ans prendra fin le 30 septembre 2024.

La rémunération du mandat de cogérance est fixée à 400 euros bruts mensuels.

Parallèlement à ce mandat, Xavier Mordefroid, se voit confirmer sa mission d'accompagnement (2 jours par semaine soit 16h) ainsi qu'un temps spécifique de 7h par semaine pour la partie gestion administrative de la structure. Cette mission de 23h jusque là facturée sous forme de prestation fera l'objet d'un contrat salarié de 24h entre Coodyssée et Xavier MORDEFROID à compter du 01/02/2021. Le donneur d'ordre de ce contrat salarié est l'ensemble des associés de Coodyssée, la réalisation effective de ce lien de subordination est donné au cercle de pilotage. Xavier MORDEFROID garde par ailleurs son statut d'entrepreneur-salarié au sein de Coodyssée.

**Cette résolution est votée à l'unanimité.**

## **CINQUIEME RESOLUTION - Election du cercle de pilotage**

L'Assemblée Générale décide d'approuver l'élection au cercle de pilotage de :

- Patrick CAVAGLIERI
- Emilie FERRAND
- Nicolas GEIGER
- Camille GEROME
- Renaud RICHARD
- Jean-François ROCHAS-PARROT
- Audrey ROUSSELLE

Les membres ci-dessus sont élus pour une durée d'un an, dans une logique "d'apprendre et d'améliorer en faisant ", avec les missions suivantes :

- Travailler avec le gérant au bon fonctionnement de la coopérative et à son développement.
- Améliorer continuellement le fonctionnement de Coodyssée, et notamment à quel niveau se prend quel type de décision (gérance, cercle de pilotage, AG, autres)

Ce cercle de pilotage tient aussi le rôle légalement obligatoire de comité de surveillance, ou peut déléguer ce rôle à 3 de ses membres.

**Cette résolution est votée à l'unanimité.**

## **SIXIEME RESOLUTION - Validation de l'étude concernant l'établissement Bâtiment**

[L'étude concernant la mise en place d'un établissement Bâtiment](#) confirme l'intérêt et la possibilité de mettre en place ce type de structure sur le territoire haut-alpin.

L'Assemblée Générale qui a déjà validé la création de cet établissement lors d'une précédente AG décide de déléguer le choix du calendrier & les modalités de mise en œuvre au cercle de pilotage.

**Cette résolution est votée à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Bilan 2020 (cf résolution 2)
- Budget 2021 (cf résolution 3)
- Suite du projet LEADER Formation

Le partenariat avec le Centre de ressources est en cours de test avec certains entrepreneur-salariés tout au long de l'année 2021.

## SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

*Jean-François Rochas-Parrot,*  
*Cogérant démissionnaire*



*Xavier Mordefroid,*  
*Gérant*

